

### Annexe 1 – Identification des terrains

	<b>LOT UN</b>	
	<b>Parcelle n°1</b>	
	Prairies maigres de fauche en voie de restauration. L'objectif est de restaurer des prairies maigres de fauche en procédant à des fauches de restauration les 2 premières années et ensuite en gérant le site en fauche tardive (après le 15 juillet) avec maintien de bandes refuges de 10 % de la surface.	
Région agricole	Région herbagère (Liège)	Région herbagère (Liège)
Commune et division	Fléron – 3 <sup>e</sup> division – Magnée	Fléron – 4 <sup>e</sup> division – Romsée
Section et numéro <sup>2</sup>	B 292/pie, B 293/pie, B 294A	B 656/pie, B 657/pie, B 658, B 659/pie, B 660/pie, B 661/pie, B 671A, B 671B, B 672
Superficie	61a 00ca	3ha 79a 00ca
Zone du plan de secteur	Zone agricole	Zone agricole

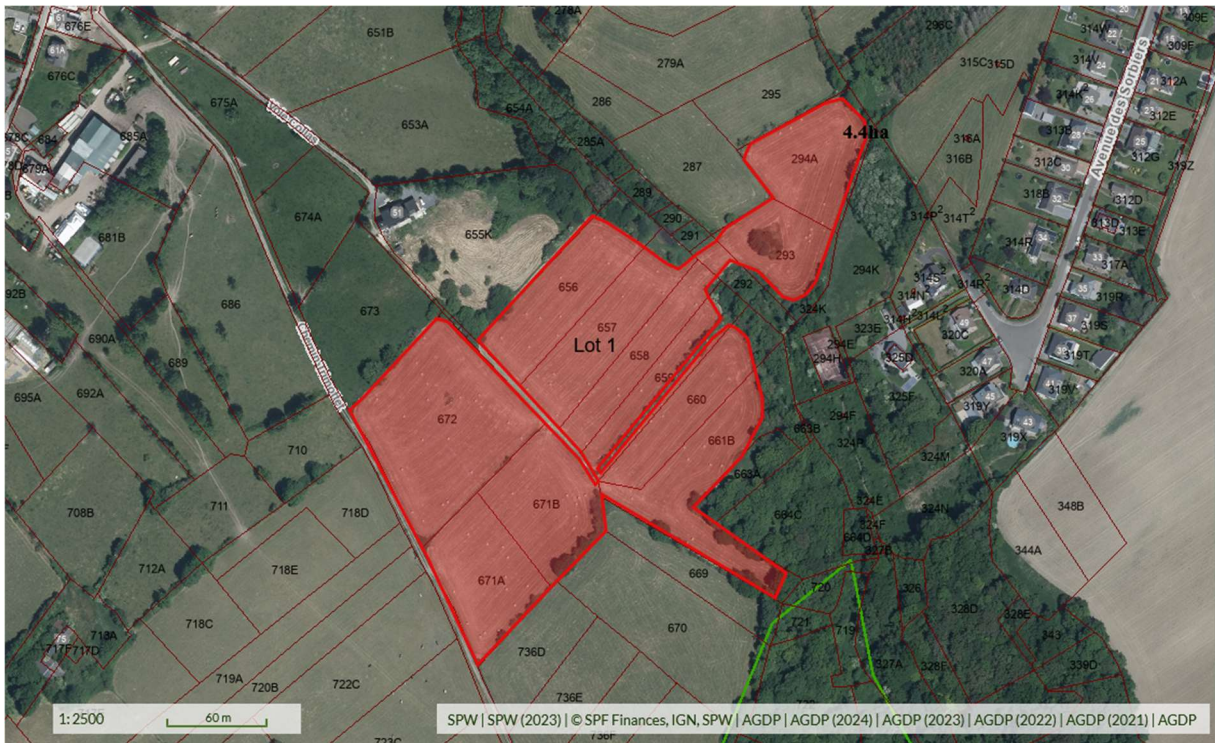
	<b>LOT DEUX</b>	
	<b>Parcelle n°2</b>	
	Prairies maigres de fauche en voie de restauration. L'objectif est de restaurer des prairies maigres de fauche en procédant à des fauches de restauration les 2 premières années. un diagnostic écologique doit encore être réalisé pour cette parcelle. En cas d'impossibilité de restaurer une prairie maigre de fauche, la plantation d'un verger haute tige de variété locales sera prévue avec du pâturage (clôtures au frais du propriétaire) et ensuite en gérant le site en fauche tardive (après le 15 juillet) avec maintien de bandes refuges de 10 % de la surface.	
Région agricole	Région herbagère (Liège)	
Commune et division	Fléron – 1 <sup>ère</sup> division – Fléron	
Section et numéro <sup>3</sup>	B 243B	
Superficie	1ha 47a 00ca	
Zone du plan de secteur	Zone agricole	

<sup>2</sup> Sur base du plan annexé au présent cahier des charges

<sup>3</sup> Sur base du plan annexé au présent cahier des charges

Plans de situation

LOT UN



LOT DEUX

